

MERCREDI, C'EST LE TRI

À partir du 4 décembre, la collecte des bacs et des sacs jaunes évolue : le jour de ramassage s'harmonise pour les habitants de 19 communes d'Alès Agglomération.

Ici, je trie le mercredi

Dans ces 19 communes, les camions de l'Agglo ramassent les sacs jaunes en porte-à-porte et collectent les déchets déposés dans les bacs aux couvercles jaunes.

- **Quand ?** À partir du 4 décembre, tous les mercredis.
- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop, ...
- **Comment ?** Je sors mon sac jaune ou mon bac de collecte individuel le mardi, à partir de 19h. Si j'ai un "arbre à tri" à proximité de chez moi, j'y accroche mon sac jaune le mardi soir, pas avant. Je rentre mon bac le mercredi, avant 19h.

Ici, je ne change pas mes habitudes

Ces 37 communes font l'objet d'une collecte en bornes d'apport volontaire.

- **Quand ?** Je peux y déposer mes emballages triés à n'importe quel moment de la semaine. Le niveau de remplissage des bornes est surveillé par les agents de l'Agglo pour les vider.
- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop, ...

Ici, je ne change pas mes habitudes

Ces 18 communes sont équipées de bacs bleus pour y glisser les emballages à recycler.

- **Quand ?** Je peux y déposer mes emballages triés à n'importe quel moment de la semaine. Le niveau de remplissage des bacs est surveillé par les agents de collectivité pour les vider.
- **Quoi ?** Je trie les bouteilles, flacons, briques alimentaires, suremballages, boîtes de conserve, bidons, canettes, bouteilles de sirop, sacs, sachets et films plastiques, pots, boîtes et barquettes plastiques.



FAISONS L'EFFORT DE TRIER LE PAPIER À PART

Jusqu'à présent, sur les secteurs où l'on effectue le tri sélectif grâce aux sacs et bacs jaunes, il était possible de mélanger les déchets d'emballages ménagers et les papiers (comme c'est largement le cas en France). Mais une nouvelle consigne incite désormais à bien séparer les emballages des papiers et cartons. Pourquoi ? D'abord pour répondre à la loi Grenelle II. Ensuite, pour produire un papier recyclé de meilleure qualité, car non souillé par les emballages.

Alès Agglomération a été retenu par CITEO (nouvel organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et de Eco-Folio. Lire Alès Agglo n° 49, octobre 2017) pour son projet d'accompagnement au changement. D'ici 2019 près de 200 colonnes spécialement dédiées à la collecte des papiers vont être progressivement déployées sur les secteurs concernés afin de vous donner les moyens de "sortir" les papiers des sacs et bacs jaunes.



Certains quartiers sont déjà équipés en colonnes à papiers. Vous pouvez donc dès à présent trier tous vos papiers.

NOUVEAU

ET LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Les jours de collecte des ordures ménagères vont également être modifiés à compter du 4 décembre sur certains secteurs (lire page 2). Surveillez bien votre boîte aux lettres, car si vous êtes concernés par ce changement, un prospectus détaillé vous sera distribué à partir de mi-novembre.

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?

Les Ambassadeurs du tri sont là pour vous répondre :

tél. 04 66 54 89 92
ambassadeur.tri@alesagglo.fr